

PROJET
PEDAGOGIQUE
ACCUEIL PERISCOLAIRE
Ecole publique primaire
« Les Petits Murins »
2017/2018



SOMMAIRE

Page 3	Préambule
Page 4	L'organisateur : la commune de NIVILLAC
Page 5	Implantation géographique et locaux
Page 6	Capacités d'accueil Organisation des temps d'accueil
Page 8	Les taux d'encadrement
Page 9	Les inscriptions Les tarifs
Page 10	Le personnel pédagogique
Page 11	Les objectifs
Page 15	L'évaluation Conclusion



Pourquoi un projet pédagogique ?

« La pédagogie est un ensemble de méthodes permettant de guider un enfant, une personne, dans ses apprentissages. La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre. » www.eduquer-respect.fr

PREAMBULE

L'Accueil Périscolaire (APS) est un service non obligatoire que la commune a décidé de mettre en place au sein de l'école publique primaire « Les Petits Murins ». **Les temps périscolaires sont ceux qui se déroulent avant et après la classe.**

Les APS répondent à différents besoins :

- mode de garde avant et après l'école
- prise en charge éducative des enfants hors du domicile parentale

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs notamment depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'élaboration du PEDT (Projet Educatif de Territoire).

L'APS permet de créer du lien entre tous les différents temps de vie de l'enfant à l'école.

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est nécessaire de penser à l'organisation de la journée de l'enfant et de décliner des modalités pédagogiques particulières à ces accueils. **Le projet pédagogique, réalisé par l'équipe sert donc :**

- à définir les conditions de fonctionnement
- de contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles, les mineurs et l'organisateur
- de référence tout au long de l'action
- à donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne
- à construire les démarches pédagogiques

Il découle des valeurs éducatives que la commune souhaite transmettre, mais prend également en considération :

- le public accueilli
- les ressources humaines, financières et matérielles
- les installations spécifiques
- les dates et horaires de fonctionnement
- les modalités de fonctionnement de l'équipe

L'organisateur : la commune de NIVILLAC

La commune de Nivillac a repris la compétence des affaires scolaires en 2011. Depuis 2014, le service Enfance/Jeunesse de la commune s'occupe de la coordination des différents temps périscolaires au sein de l'école publique primaire.

Situé à l'articulation des différents temps de vie des enfants au sein des écoles (temps scolaires, temps familiaux), l'APS est un mode d'accueil et de garde ouvert à tous les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire « Les Petits Murins », aux heures qui précèdent et /ou suivent la classe.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de chacun est essentiel, la commune a souhaité déclarer cet accueil en ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Conforme au Code de l'Action Sociale et des familles, cela permettra aux enfants d'évoluer sur ces différents temps dans de meilleures conditions.

La commune par le biais du service Enfance/Jeunesse est garante du bon fonctionnement de l'APS.

La réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement est rentrée en application sur la commune en septembre 2015.

L'objectif de la réforme vise à améliorer les apprentissages en prenant mieux en compte les différents temps de vie de l'enfant à l'école.

Pour cela différents outils ont été mis en place :

- allègement des journées d'enseignement
- mise en place d'une demi-journée d'enseignement en plus

- financement spécifique de l'état par le fonds d'amorçage qui est devenu fonds de soutien
- mise en place du PEDT, outil de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, permettant de créer du lien entre tous les temps de vie de l'enfant au sein de l'école.

Cette nouvelle organisation de la semaine de classe a impliqué de revoir l'organisation des temps périscolaires avec notamment la mise en place d'une heure de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le vendredi soir.

Implantation géographique et locaux

L'APS est organisé au sein de l'école publique primaire « Les Petits Murins », 6 rue des écoles à Nivillac. La structure a vocation à accueillir les enfants de 3 à 11 ans.

Afin d'être au plus proche des rythmes biologiques des enfants, l'APS est divisé en deux parties sur le temps du soir : un espace maternel et un espace élémentaire.

ESPACE MATERNEL	ESPACE ELEMENTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la fosse aménagée en différents petits « coins » : dessin, lecture, jeux de société, dinette et bébé, jeux de construction et d'imagination (légo, playmobil...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la cantine aménagée elle aussi en différents petits « coins »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la cour maternelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la cour élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la bibliothèque maternelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'atelier ➤ la bibliothèque élémentaire pour l'aide aux devoirs

Capacités d'accueil maximum et répartition par tranche d'âge

ESPACE MATERNELLE	ESPACE ELEMENTAIRE	TOTAL
56	126	182*

* **IMPORTANT** : la capacité d'accueil maximum prend en compte les enfants des transports scolaires (en moyenne 30 enfants chaque année) qui sont présents uniquement sur les 20 premières minutes de l'APS du soir.

L'organisation des temps d'accueil

Ces différents temps d'accueil dans la journée sont organisés de manière indépendante et spécifique. En effet, l'organisation de ces temps doit prendre en compte le fait que les enfants ne sont pas dans la même dynamique le matin que le soir : de ce fait, les activités proposées ne sont pas obligatoires, l'enfant a donc le choix de faire, ou non, une activité. Le temps périscolaire a aussi pour objectif d'aménager du temps libre à l'enfant. Il pourra ainsi se réveiller tranquillement le matin, se reposer le soir après une journée d'enseignement.

Toutefois, un temps libre, ne signifie pas que l'enfant fait « n'importe quoi ». L'APS est un mode de vie collectif qui nécessite le respect des règles de vie mises en place.

➤ L'accueil de matin

Il est ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 8h50. La fréquentation du matin étant beaucoup moins importante que le soir, tous les enfants et leurs familles sont accueillis dans la cantine scolaire et arrivent de manière échelonnée. Les enfants peuvent s'installer dans les différents « coins » et prendre le temps de se réveiller tranquillement, jouer avec les copains, écouter une histoire...

Les animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée selon le nombre d'enfants inscrits.

L'accueil du matin est un temps de transition entre les enfants et leurs familles. Les animateurs ont donc un rôle d'intermédiaire.

IMPORTANT : à leur arrivée, les familles doivent appuyer sur le visiophone installé à l'extérieur de l'école au niveau de la porte. Une fois que l'animateur a identifié le parent, il ouvre la porte à distance. **La famille accompagne l'enfant jusqu'à l'animateur au niveau de la cantine scolaire.**

A 8h50, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

➤ L'accueil du soir

Il fonctionne de 15h45 à 18h45 tous les soirs avec l'inclusion des TAP les vendredis de 15h45 à 16h45.

L'APS du soir hors TAP avec des départs échelonnés jusqu'à 18h45 :

- Espace maternel

Les enseignants regroupent les enfants dans la fosse. Les animateurs prennent le relais à 15h45 et font un appel. Ensuite les enfants peuvent se répartir sur les différents « coins », jouer, décompresser dans la cour.

A 16h, un animateur récupère les enfants prenant les transports scolaires et les accompagne jusqu'au car ou taxi. Pendant ce temps, les autres enfants s'installent pour prendre leur goûter (fourni par les familles).

Après le goûter, les animateurs proposent des activités aux enfants, ils ont le choix d'y participer ou de rester en temps libre.

- Espace élémentaire

A 15h45, fin du temps scolaire, les enfants sortent des classes et ceux qui sont inscrits à l'APS se regroupent sous le préau dans la cour. Un appel est fait par un animateur. Jusqu'à 16h (heure du ramassage scolaire) les enfants décompressent en jouant dans la cour ou avec les jeux installés dans le couloir.

A 16h10, les enfants montent dans la cantine scolaire, prennent leur goûter, aide les animateurs à débarrasser et nettoyer les tables. Ensuite, c'est le temps d'activités proposé par les animateurs. Tout comme les maternels ils n'ont pas l'obligation d'y participer, ils peuvent rester en temps libre tout en respectant les règles de vie de l'APS.

Du lundi au jeudi, une étude surveillée est proposée de 16h30 à 17h pour les élèves du CE1 au CM2 dans la bibliothèque élémentaire. Celle - ci est toujours encadrée par un animateur.

ATTENTION !!! Une étude surveillée n'est ni un cours particulier, ni du soutien scolaire ni une aide personnalisée. Il s'agit de donner la possibilité à l'élève de faire ses devoirs dans le calme et de faire appel à un animateur si besoin. L'étude surveillée ne garantit pas que le travail scolaire demandé à l'élève soit parfaitement et complètement réalisé.

Il revient aux parents de vérifier que tous les devoirs sont faits et que les leçons ont été apprises et comprises.

Les TAP le vendredi de 15h45 à 16h45

Ils font partis de l'APS. Les enfants des transports ne participant pas aux TAP sont pris en charge par 2 animateurs et restent dans la cour en attendant les transports.

Les enfants préalablement inscrits sur un atelier TAP, sont pris en charge pendant une heure afin de participer à des activités pédagogiques. Le regroupement des enfants par atelier se fait comme les autres soirs sur l'APS.

A la fin des TAP, les enfants de maternels sont regroupés dans la fosse pour ceux qui participent ensuite à l'APS du soir ou sont accompagnés devant la porte d'entrée pour être remis à leurs familles.

Pour les élémentaires, à la fin de la séance, les enfants participant à l'APS se présentent sous le préau à l'animateur et les autres sont accompagnés au portail afin d'être récupérés par leurs familles.

Le fonctionnement de l'APS après les TAP est identique aux autres soirs, seul l'heure du goûter est différent (17h au lieu de 16h15).

IMPORTANT : il n'y a pas de temps d'accueil organisé pendant les TAP

➤ L'accueil du mercredi midi

Il est proposé aux familles un temps d'accueil après l'école le mercredi midi de 12h à 12h30. Etant donné que peu d'enfants fréquentent cette tranche horaire, les enfants sont tous réunis dans une même salle.

Les enfants inscrits à l'Accueil de loisirs sont récupérés à 12h par un animateur et prennent un car qui les emmène au restaurant de l'Accueil de Loisirs.

Les taux d'encadrement

Ils sont conformes à la réglementation en vigueur et assouplis par la mise en place du PEDT :

- 1 adulte pour 14 enfants de maternel
- 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

Les inscriptions

L'inscription à un temps d'APS est obligatoire. En effet, afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires, nous devons savoir combien d'enfants seront présents.

Les familles sont informées des dates d'inscription par voie d'affichage au sein de l'école et sur le site internet de la commune www.nivillac.fr. Des permanences ont lieu en fin d'année : 1 en semaine au sein de l'école et 1 un samedi matin. Un dossier doit obligatoirement être rempli. Néanmoins, il est possible à tout moment d'annuler ou de faire une inscription soit par mail cantine.petitsmurins@nivillac.fr ou par téléphone au 06.34.33.09.34.

Les inscriptions aux TAP : avant chaque début de période, le détail des ateliers ainsi que la fiche d'inscription sont distribués aux familles par le biais des cahiers d'école. Les enfants ont le choix entre plusieurs activités :

- 4 ateliers proposés pour le cycle 1
- 3 ateliers pour le cycle 2
- 2 ateliers pour le cycle 3

Ces fiches d'inscription doivent ensuite être rapportées directement au service Enfance/jeunesse ou à un animateur de l'APS.

Les tarifs

→ Les tarifs de l'APS du soir, du matin et du mercredi midi sont votés en Conseil Municipal. Ils sont fixés au Quotient Familial et au quart d'heure.

Tarifs rentrée scolaire 2017 Nivillac et communes conventionnées:

0-550€	551€-750€	751€-900€	901€-1100€	≥1100€
0.48€ le ¼ heure	0.49€ le ¼ heure	0.50€ le ¼ heure	0.50€ le ¼ heure	0.52€ le ¼ heure

Pour les communes non conventionnées, le tarif est fixé à 0.60€ le ¼ heure

→ **Les TAP sont proposés à titre gracieux**



Le personnel pédagogique

L'équipe est un outil au service du projet. Il est donc important de se fixer des objectifs et de définir les missions de chacun

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs mais nous ne pouvons les atteindre seul. Nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire, de son regard. Il est donc essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous et évaluer les méthodes employées pour y arriver.

L'équipe

- 1 responsable Enfance/Jeunesse, titulaire Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS) Loisirs Tous publics (LTP) et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), animatrice principale de 2^{ème} classe.
- 1 référente APS au sein de l'école primaire « Les Petits Murins », titulaire Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et CAP petite enfance, adjointe d'animation de 2^{ème} classe.
- 2 Agents Spécialisés en Ecole Maternelle
- 4 adjoints d'animation, titulaire BAFA et/ou CAP petite enfance
- 2 agents pour l'accompagnement des enfants prenant les transports scolaires et intervenants sur le temps de restauration scolaire
- 1 prestataire expression corporelle et gym douce, titulaire du BPJEPS animation sociale
- 1 musicien intervenant des Centres Musicaux Ruraux, titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

L'équipe doit être composée :

- un minimum de 50% d'animateurs titulaires BAFA ou diplômes équivalents
- un maximum de 50% d'animateurs BAFA stagiaires
- un maximum de 20% de l'effectif total de l'équipe peut être non diplômé

Les objectifs



Les objectifs éducatifs/Le PEDT (Projet EDucatif de Territoire)

Les objectifs éducatifs du PEDT, partagés par les partenaires, ont été fixés lors de Comité de Pilotage PEDT. Il vise à favoriser la réussite éducative en créant du lien entre tous les différents temps de vie de l'enfant au sein de l'école.

➔ Donner à tous les ouvertures sportives, culturelles et éducatives les plus larges possibles : l'esprit critique doit être développé ainsi que le savoir-faire et le savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation sont des objectifs particulièrement recherchés.

➔ Améliorer l'accès à la collectivité, apprentissage de la citoyenneté : le « vivre ensemble » se fera par le biais d'activités qui développeront le respect de soi et des autres, les règles de vie en collectivité, la notion de solidarité.

➔ Améliorer le cadre de vie périscolaire et extrascolaire des enfants, respecter les rythmes de vie : le but est d'harmoniser les différents temps de vie de l'enfant, créer des repères, répondre à ses besoins afin qu'il se sente bien sur les différents temps d'APS.

Les propositions diverses et variées, s'appuient sur la perspective d'apporter aux enfants des expériences porteuses de sens pour le développement personnel, intellectuel et culturel ainsi que leur permettre d'être dans une dynamique ludique de découverte et d'apprentissage.

Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe

L'objectif principal de l'équipe est de proposer aux enfants un espace ludique permettant de passer de bons moments, un espace de détente et aussi un espace d'apprentissage et de vivre ensemble.

➔ Permettre à l'enfant mais aussi au parent d'avoir un accueil individuel et adapté, afin d'aider chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, le rassurer et mettre en confiance l'accompagnant.

* Aider l'enfant dans sa transition maison-école, famille-collectivité.

* Bien définir le rôle de chaque animateur sur les temps d'accueil et en TAP : se rendre disponible, et répondre aux différentes questions si besoin.

* Présence, écoute, transmissions et informations.

* Bien observer le comportement de l'enfant afin de savoir s'il a besoin d'être accompagné/être seul ou besoin d'aller vers les autres enfants, à l'animateur de l'aider.

➔ Faciliter la circulation, permettre à l'enfant d'accéder au matériel de façon autonome en aménageant les différents espaces

* Mettre en place des « coins permanents » (espaces symboliques, jeux de société, dessin, lecture) en libre accès.

* Mettre du matériel à disposition des enfants et à leur hauteur.

* Répartir les animateurs sur les différents « coins permanents », échanger avec les enfants, répertorier leurs besoins et envies.

* Donner à jouer, faire jouer et jouer avec les enfants s'ils le demandent

➔ Aborder de manière ludique la mise en place des règles de vie en collectivité afin de développer le respect de chacun et éviter les exclusions

* Mettre en place des outils visuels ou sonores pour les plus jeunes (exemple : une mascotte, des affichages).

* Définir les mots avec les enfants afin qu'ils aient tous le même niveau de compréhension.

*Au début des séances TAP reprendre avec les enfants les objectifs des séances et les règles de vie

→ Proposer différentes activités, permettre la liberté de choix afin que l'enfant prenne du plaisir, développer son esprit critique et apprendre à faire des choix

* Les activités proposés devront être variées (manuelles, sportives, d'expression...) et adaptées à l'âge des enfants, organisées par cycle pour les TAP

* Les enfants pourront choisir entre plusieurs activités

* Proposer des activités en fonction des compétences de chaque animateur

* recruter au besoin des animateurs maîtrisant une technique particulière

* Rechercher des nouvelles thématiques

*Mettre en place des projets d'animation répondant aux objectifs du PEDT

→ Assurer la sécurité physique et affective du public accueilli

* Mettre en place la réglementation en vigueur

* Utiliser des locaux et du matériel aux normes

* Faire des évaluations constantes

→ Permettre à tous les partenaires d'évaluer les temps d'APS

*Distribuer aux familles au moins 1 enquête de satisfaction par an

*Faire des évaluations régulières avec les groupes d'enfants, mise en place de moments de dialogues et de régulations

*Faire une évaluation avec les directeurs d'écoles, parents représentants et élus lors des comités de pilotage

*Evaluation des intervenants lors des réunions

*Faire un retour de toutes ces évaluations et informer les partenaires

L'évaluation

Elle doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet d'une part de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

LE PEDT- OBJECTIFS EDUCATIFS:

Il est évalué lors du Comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ils sont évalués par l'équipe lors de différentes réunions et grâce à un support écrit.

Les animateurs évaluent les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période et préparent les projets pour la prochaine période. C'est le moment aussi de voir si l'organisation des différents temps est pertinente ou s'il faut faire des ajustements.

→ Temps d'APS du soir, du matin et du mercredi midi : 5 réunions dans l'année, 1 entre chaque période de vacances.

→ TAP : 3 réunions organisées sur l'année (1 par trimestre)

Conclusion

Les temps périscolaires sont des temps spécifiques et précieux, parce qu'ils sont de courtes durées et touchent un grand nombre d'enfants.

Il importe donc que ces spécificités soient prises en compte dans le respect des rythmes de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres temps de la journée. Ils contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de l'enfant.